

ILES ST PIERRE ET MIQUELON

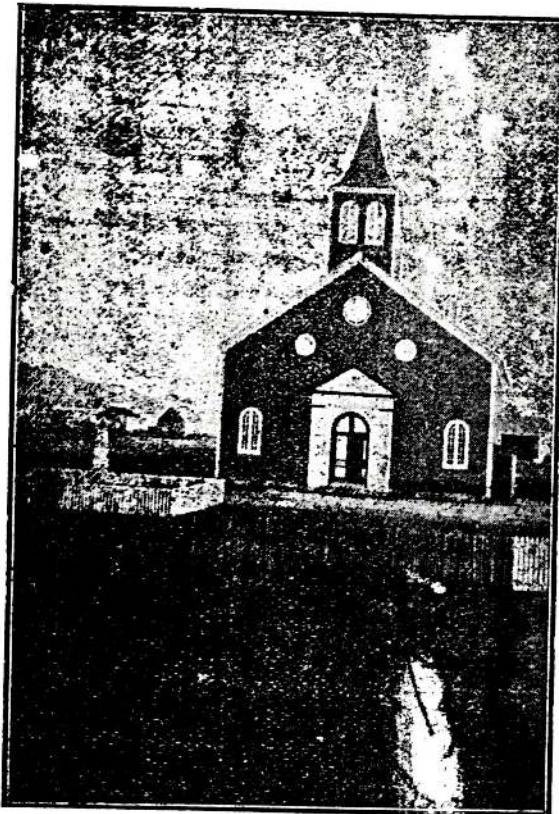


LE FOYER PAROISSIAL

BULLETIN MENSUEL

FÉVRIER 1951

(28^e année. — No 323)



L'Église de Miquelon.

Administration :

Presbytère de St Pierre

Abonnements :

St Pierre : 50 f. ; France : 75 f

Canada : 100 f. ; Etranger : 120 f

Service paroissial et Renseignements divers

Quelques changements ayant été apportés dans le service paroissial, prière de relire les renseignements suivants et de s'y conformer.

SÉCRÉTARIAT DE LA PAROISSE. — (Messes, baptêmes, mariages, funérailles, papiers divers). — Le matin de 9 h. à 11 h. — Demander le Père de garde : il y en aura toujours un le matin.

CONFÉSSIONS. — Le matin avant la messe, un des Pères se trouve à l'Eglise à son confessional. — Le samedi les confessions commencent à 5 h. 30, ainsi que la veille du 1^{er} vendredi du mois. — La veille des grandes fêtes les confessions commencent à 3 h. ; dans ces cas là un avis est donné le dimanche précédent. Le mercredi les Pères sont également à leur confessional à 4 h. pour les enfants des écoles qui peuvent ainsi venir se confesser après la classe.

BAPTÈMES. — Ils peuvent avoir lieu tous les jours, à l'heure convenue. Apparter le *Livret de Famille*.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés. A l'occasion d'un baptême on peut demander une sonnerie de cloches, d'après le tarif affiché à la sacristie. Cette sonnerie est accordée à la condition que l'enfant soit légitime et que le baptême ne tarde pas trop.

Choisissez pour vos chers enfants de beaux noms de saints, pas d'autres.

Le baptême privé, appelé aussi **ONDOIEMENT**, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort ; les cérémonies omises doivent être suppléées au plus tôt.

PARRAIN, MARRAINE. — L'un d'eux doit avoir achevé sa treizième année (*On accepte que l'autre soit un peu plus jeune : Caléchisme préparatoire*). — Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

En l'absence du parrain choisi, celui-ci peut être représenté « par procureur ». Mais pour que le parrain choisi soit vraiment parrain, il faut qu'il ait été avisé qu'on l'a choisi comme parrain et qu'il ait déclaré consentir à être représenté par une autre personne.

MARIAGES. — **Au moins QUINZE JOURS AVANT.** se présenter pour les publications. Fournir les *certificats de baptême de date récente*, si les futurs contractants n'ont pas été baptisés dans la paroisse ; l'extrait mortuaire de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf ; les certificats de la publication des bans qui aurait été faite ailleurs ; les actes de dispenses, s'il y a lieu

En outre, dans la quinzaine qui précède la célébration du mariage, les fiancés doivent se présenter devant le Curé : celui-ci s'assurera, conformément aux prescriptions du Code Canonique (C. 1082), qu'ils connaissent les nouveaux devoirs auxquels ils vont s'engager.

En règle générale, un mariage ne peut être célébré que trois jours pleins après la dernière publication.

COMMUNION À DOMICILE. — Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules d'ouate destinées à essuver les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

MALADES. — Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade, sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

FUNÉRAILLES. — Pour tout ce qui concerne la sépulture et les cérémonies funèbres s'adresser sans retard au prêtre.



Calendrier du Mois de Mars 1951



1 Jeudi.— Continuation de la Mission des hommes.

2 Vendredi.— 1er vendredi du mois.— Exposition du T. S. Sacrement après la messe de 8 h.— A 6 h. office en l'honneur du Sacré-Cœur.

3 Samedi.— Confession des Hommes et Jeunes Gens.

4 Dimanche.— 4ème du Carême— A la messe de 6 h., communion pascale des Hommes et des Jeunes Gens. Chant du Magnificat.— A 2 h., Vêpres, sermon de clôture de la mission des Hommes; bénédiction apostolique, salut.

Ouverture de la mission des enfants.

La mission des enfants dure trois jours, lundi, mardi et mercredi avec à 7 h. 45 prière du malin et messe : à 11 h. ¼ et 4 h. ¼, instruction.

6 Mardi.— Saintes Perpétue et Félicité.

7 Mercredi.— St Thomas d'Aquin.

8 Jeudi.— St Jean de Dieu.— A 8 h., communion pascale des enfants, avec bénédiction apostolique.

9 Vendredi.— Ste Françoise Romaine, veuve.— Le soir à 8 h., Chemin de la Croix.

10 Samedi.— Les Sts 40 martyrs.

11 Dimanche.— Dimanche de la Passion.

Après les Vêpres. SERMON pour l'OUVERTURE de la MISSION des DAMES et JEUNES FILLES.

Cette semaine, jusqu'à vendredi inclus, il y aura, chaque soir à 8 h., une instruction pour les dames et les jeunes filles.

12 Lundi.— St Grégoire.

16 Vendredi.— Notre-Dame des Sept-Douleurs.— A 6 h. Chemin de la Croix.

17 Samedi.— St Patrice.— Confession à partir de 9 h.

18 Dimanche.— Rameaux.— A 6 h., messe de communion pascale des Dames et Jeunes Filles.— 10 h. Bénédiction des Rameaux et Messe.— Aux Vêpres, sermon de clôture de la Mission.

19 Lundi.— La fête de St Joseph est transférée au 3 avril.

21 Mercredi.— Confessions.

22 Jeudi.— Jeudi Saint.— Institution de la Sainte Eucharistie.— A 6 h. 30 et 7 h. 10, communion des personnes qui ont une raison sérieuse pour ne pas attendre la messe.— A 8 h., Grand'Messe puis procession au reposoir.— Adoration du T. S. Sacrement toute la journée.— A 8 h., Heure Sainte et amende honorable à N. S. ; puis Adoration nocturne des Hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement

N. B.— La sonnerie des cloches cesse depuis la messe de ce jour jusqu'au Gloria de celle du Samedi-Saint.

23 Vendredi-Saint.— Mort de Notre-Seigneur.— A 8 h., office : adoration de la Croix et messe des Présanctifiés.— A 2 h., Chemin de la Croix ; puis vénération de la relique de la vraie Croix.— A 8 h., chapelet, sermon sur la Passion, chant du Stabat.

24 Samedi-Saint.— 7 h. ¼, office : bénédiction du feu nouveau et des fonts baptismaux ; puis Grand'Messe, à laquelle on peut communier. Distribution de l'eau bénite.— Dans la soirée, confessions.

25 Dimanche.— PAQUES.— A 10 h., Messe pontificale.— A 2 h. 30, Vêpres. Salut.



26 Lundi.— Lundi de Paques.— Messes à 6 h. et 7 h. 30.— Grand' Messe à 10 h.— Le soir à 8 h., chapelet et salut.
31 Samedi.— A 7 h., messe des Enfants de Marie.

Pendant le Carême, l'Angelus est récité debout le samedi à midi. Du Samedi-Saint à midi, jusqu'au Samedi qui suit la Pentecôte, l'Angelus est remplacé par le Regina Cœli, récité debout.

La COMMUNION PRIVÉE des enfants arrivant à l'âge de 7 ans aura lieu le 6 MAI ; la COMMUNION SOLENNELLE et la RENOVATION des VOEUX du BAPTEME est fixée au Dimanche de la Ste Trinité 20 MAI.

Aêtes Paroissiaux

(DU 15 JANVIER AU 15 FÉVRIER 1951)

BAPTÈMES.— Sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise.

Le 28 janvier, BELLOCQ Marie-Andrée ; Parrain : Emile Rose ; Marraine : Rosa Bellocq.— Le 10 février, MIADONNET Danielle-Andrée ; Parrain : Pierre-Marie Renou ; Marraine : Marie-Josèphe Foliot.— Le 11, APESTÉGUY Ghislain-Fernand ; Parrain : Pierre Hacala ; Marraine : Olga Claireaux.— ARTOIS Robert-Joseph ; Parrain : Emile Artois ; Marraine : Georgette Brûlé.— Le 13, MIADONNET Aglaé-Marie ; Parrain : Georges Dagort ; Marraine : Gratienne Miadonnet.— Le 14, FRIOUTL Marylise-Claude ; Parrain : Pierre Frioult ; Marraine : Jeanne Gautier.

MARIAGES— Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement

Le 27 janvier, FOLIOT Marcel-Emile et MIADONNET Marie-Josèphe. Le 30, VIGNEAU Théophile et BOURGEOIS Marcelle.— Le 3 février, GIBARDIN Hubert et APESTÉGUY Liliane.— POIRIER Fernand et TOBIN Marie.

SÉPULTURES.— Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne.

Le 15 janvier, Georges-Joseph DETCHERRY, 74 ans.— Le 19, Alice LAINÉ, née Lelandais, 83 ans.— Le 5 février, Emma GROSVALET, née Lafoureade, 78 ans.



TRESORERIE des Iles Saint-Pierre et Miquelon

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

Avez-vous pensé à vous assurer sur la vie auprès de la CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS ?

S'ASSURER SUR LA VIE SUPPRIME TOUS SOUCIS

Ne dites pas

L'assurance a perdu de son efficacité en raison des conditions maritimes, car

L'ASSURANCE TEMPORAIRE

supprime cette objection, puisque vous payez chaque année le seul risque couru au cours de cette dite année, et il vous est facile par simple avenant, au fur et à mesure de l'augmentation de votre salaire, d'accroître le montant de votre garantie.

ASSURANCE SUR LA VIE

PROTECTION DE VOTRE FAMILLE

AVENIR DE VOS ENFANTS

LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS

par ses multiples combinaisons d'assurance vous en offre les moyens

ASSURANCE TEMPORAIRE

ASSURANCE MIXTE

ASSURANCE VIE ENTIÈRE

ASSURANCE DOTALE

ASSURANCE TERME FIXE

garantissent au décès le paiement d'un capital déterminé.

Le capital assuré sur une même tête peut atteindre 1 million de francs.

Tous les contrats peuvent être souscrits moyennant le versement de primes annuelles constantes. Les assurances Temporaires, Mixtes et Vie entière peuvent aussi être libérées par une prime unique.

En cas de cessation de paiement des primes, le capital est simplement réduit.

Le contrat peut être racheté sous certaines conditions

ET N'OUBLIEZ PAS QUE GRACE A SA GESTION ÉCONOMIQUE ET SON CARACTÈRE SOCIAL, *l'IST* EST LA MEILLEURE

LA CAISSE NATIONALE OFFRE LES TARIFS LES PLUS AVANTAGEUX

Pour tous renseignements s'adresser à la TRÉSORERIE.



Chez les Imprimeurs de l'Archipel

Le Journal officiel de la République Française du 13 janvier 1951 publie un décret attribuant à Monsieur Joseph Allard, les Palmes Académiques, pour « Services rendus à l'Education Nationale ».

L'Imprimerie du Foyer félicite sincèrement le Directeur de l'Imprimerie du Gouvernement pour cette décoration bien méritée. Elle vient s'ajouter à la rosette d'Officier de l'Etoile Noire du Bénin qui lui avait été conférée en octobre dernier.



Pour suivre la vie de l'Eglise

Les fidèles qui assistent aux cérémonies de la semaine sainte passent par des émotions très différentes.

C'est dans la liturgie un désarroi expressif.

Le Jeudi-Saint, les autels, dépouillés de tous leurs ornements, restent dénudés. Le tabernacle vide est laissé entr'ouvert, comme une demeure abandonnée dont, en tout hâte, on a fui, ne fermant pas même la porte derrière soi. Qu'elle est froide et qu'elle est triste, cette église, sans la présence réelle de Jésus-Christ.

Depuis plusieurs jours, les statues des saints étaient voilées sous la gaze ayant cette couleur violette qui est le demi deuil de l'Eglise. Puis le grand deuil du Vendredi saint où les ornements sont noirs.

Ce jour-là le sacrifice est interrompu. L'office se célèbre en noir, comme pour un mort. Et, de vrai, on rappelle la mémoire d'un mort : Notre-Seigneur,

Mais voici le clair soleil de Pâques.

L'Eglise entonne la prière : Seigneur, vous avez daigné réjouir le monde entier par la résurrection de votre Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Aux lamentations de Jérémie succède l'Alleluia.

Quarante jours de Pénitence, la tristesse de la semaine sainte se résorbent dans la joie.

La joie, le sentiment terminal et définitif de la religion, tout le reste n'ayant été qu'une épuration préliminaire, un simple prélude.

La joie, pour les petits enfants auxquels on ménage la surprise naïve des œufs de Pâques rapportés par ces cloches rentrées de leurs mystérieux voyage à Rome.



La joie pour les grands, comprenant le sens profond de leur bonheur et revenant des églises où ils ont « fait leurs Pâques », rajeunis, transfigurés.

La joie tellement débordante qu'elle envahit jusqu'aux incroyants. Malgré eux ils participent au bonheur commun et sont pris dans un remous d'allégresse. Qu'ils le veuillent ou non, il faut bien qu'ils entendent la haute clameur des cloches et qu'ils subissent cette sorte d'ivresse sonore.

Partout les cloches sonnent, comme les cœurs, à se rompre, et dominent par leurs triomphants carillons, les rumeurs des villes.

C'est le printemps des âmes, le dimanche des dimanches,

À VENDRE

Un TERRAIN, situé au Calvaire (ancienne propriété Félix CLAIREAUX)

S'adresser à M. Léonce Claireaux

Un TERRAIN

S'adresser chez M. Alfred ROVERCH

Une VILLA et TERRAIN,

Route de Savoyard

Une MACHINE à COUDRE

S'adresser chez Mme Daniel THÉBAULT

ETABLISSEMENTS SAINT MICHEL

Jean GAUVAIN, Miquelon

Articles d'importation française — Boutons au choix — Crayons-bille — Stylos — Articles de Librairie et de papeterie,

Station-service « Intermonde »

Pièces sur commande pour tous véhicules américains ou européens.

Toujours en rapports avec Citroën.



Le Jubilé

Dispositions définitives

Par la récente Constitution (*Per Annum Sacrum*) de Sa Sainteté Pie XII, le Jubilé célébré à Rome l'an dernier, a été étendu à l'univers catholique pendant toute la présente année.

Les intentions que le Saint Père a mentionnées dans la bulle d'indication du Jubilé à Rome, sont les suivantes.

1^o Que la Paix revienne dans les âmes, les familles, les nations et toute la communauté des peuples ;

2^o Que ceux qui sont persécutés à cause de la foi aient le courage des martyrs ;

3^o Que ceux qui sont prisonniers ou exilés puissent rentrer dans leur patrie ;

4^o Que toutes les classes de la société s'unissent dans un esprit de justice et de fraternité ;

5^o Que les droits de l'Eglise soient reconnus malgré les attaques de ses ennemis ;

6^o Que le Jubilé soit l'occasion d'un grand mouvement de pénitence et qu'il hâte le retour universel des hommes au Christ Rédempteur ;

7^o Que les chrétiens soient irréductiblement fidèles à Jésus-Christ et à son Eglise ;

8^o Que les ignorants et les infidèles, les athées et même les blasphémateurs et les ennemis de Dieu reçoivent la lumière de la grâce et se convertissent ;

9^o Que la paix règne dans le monde ; que les Lieux Saints de Palestine soient respectés ;

10^o Que tous ceux qui souffrent obtiennent des consolations surnaturelles ;

11^o Que les chrétiens plus avancés en âge aident les plus jeunes, par leur exemple, à grandir dans la pureté et la force chrétienne ; que tous fassent des progrès dans la grâce et la sainteté gage de l'éternelle bénédiction.

Le Pape a insisté surtout sur les cinq premières intentions mentionnées.

La même Constitution détermine les conditions requises pour le gain du Jubilé. On peut les résumer dans les points suivants.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1.— L'indulgence plénière du Jubilé sera accordée à tous les fidèles, dûment réconciliés par le sacrement de pénitence et réconfortés par la



sainte communion, qui auront accompli, avec piété et dans le temps voulu, quatre visites dans les églises désignées à cet effet, et y auront récité les prières demandées.

2. — Les fidèles peuvent gagner cette même indulgence soit pour eux-mêmes soit en faveur des défuntS autant de fois qu'ils auront rempli les conditions imposées.

3. — Cependant aucune œuvre pour gagner un second jubilé ne peut être faite avant d'avoir complètement terminé les œuvres commencées pour le premier.

4. — L'ordre des diverses œuvres à accomplir est indifférent mais il faut que l'acte final des œuvres prescrites s'accomplice en état de grâce.

5. — Ceux qui, après avoir commencé les œuvres prescrites, avec l'intention de gagner le Jubilé, sont empêchés par la maladie de faire toutes les visites exigées, peuvent gagner quand même l'indulgence, à condition de se confesser et de communier comme il est dit plus haut.

CONFÉSSION

6. — Pour la confession du jubilé, on ne peut faire compter ni une confession nulle, ni la confession annuelle de précepte. Elle doit toujours être faite avec l'intention de gagner le Jubilé.

7. — Personne ne peut être dispensé de la confession prescrite pour le gain du jubilé, pas même celui qui n'aurait que des péchés véniels à accuser.

COMMUNION

8. — Quand à la sainte communion, il est interdit aux confesseurs de commuer cette condition en d'autres œuvres pieuses, excepté en faveur des malades dans l'impossibilité absolue de communier.

9. — La communion obligatoire du temps pascal ne saurait compter pour celle du jubilé, mais la communion en viatique est suffisante.

VISITES D'ÉGLISES

10. — Selon la faculté qui en est accordée par le Souverain Pontife aux Ordinaires, nous réglons que, dans chacune des Paroisses de la Préfecture, on accomplira les 4 visites dans l'Eglise paroissiale,

11. — Les fidèles peuvent faire les visites du jubilé même en dehors des limites de leur paroisse ou de la Préfecture, pourvu qu'ils les fassent dans les églises légitimement déterminées pour chaque en droit.

FACULTÉS ACCORDÉES A CERTAINES CATEGORIES DE FIDÈLES

12. — Les vieillards qui ont dépassé l'âge de soixante-dix ans et les ouvriers manuels qui vivent de leur travail quotidien et ne peuvent le quit-



ter pendant le temps requis pour les visites pourront obtenir de leur confesseur ou de leur curé la commutation de ces visites en d'autres œuvres plus faciles.

13.— Les visites peuvent se faire dans n'importe quel ordre, le même jour ou à des jours différents ; mais elles doivent être distinctes de telle façon qu'on sorte de l'édifice sacré la visite accomplie, quitte à y rentrer aussitôt si l'on veut en faire une autre.

14.— Les confesseurs peuvent, pour cause de maladie, commuer les visites en d'autres œuvres pieuses plus faciles.

15.— Les confesseurs ou les curés ne peuvent permettre de remplacer l'obligation des visites par d'autres œuvres qui obligent déjà le pénitent, comme la messe du dimanche.

PRIÈRES PRESCRITES

16. Les prières à réciter à chaque visite sont les suivantes : cinq *Pater*, *Ave et Gloria* ; plus un *Pater*, *Ave et Gloria* spécialement aux intentions du Souverain Pontife ; une fois le *Je Crois en Dieu* et trois fois le *Je vous sauve, Marie, avec l'invocation : Reine de la Paix, priez pour nous* ; enfin une fois le *Salve Regina* (Salut, ô Reine, Mère de Miséricorde....). A cela, on pourra ajouter la prière composée par le Saint-Père pour l'Année Sainte.

17.— La dispense ou la commutation de l'obligation des visites régulièrement prescrites ne comporte point celle des prières indiquées par le Souverain Pontife, car celles-ci peuvent être séparées de la visite.

18.— Les prières vocales prescrites peuvent aussi être récitées en alternant les voix.

19.— Les muets peuvent s'unir de cœur aux autres fidèles qui les récètent dans le même lieu, ou bien les dire intérieurement, les exprimer en signes ou les lire des yeux.

Saint-Pierre, le 15 février 1951

Raymond MARTIN, Préfet Apostolique

LEÇONS de PIANO

S'adresser à Mademoiselle Madeleine GLOANEC

A VENDRE

Une MAISON de CAMPAGNE.

Un DORIS et MOTEUR en bon état,

S'adresser à M. Richard Slaney



Chaînes de prières

On donne ce nom à des circulaires, de caractère anonyme ou se prévalant faussement de hauts patronages, qui portent un texte de prière, le plus souvent présentée comme ancienne et traditionnelle, suivie de l'invitation à la réciter un certain nombre de fois, puis à la transmettre — sans manque — à un certain nombre de personnes. La protection divine contre les maux présents, le bonheur complet dès ce monde sont infailliblement assurés à ceux qui se conformeraient à ces prescriptions ; mais des menaces très fortes sont proférées contre quiconque les mépriserait ou interromprait la chaîne en négligeant de transmettre les copies indiquées.

Voici deux exemples :

Une chaîne circule à la fin de 1918 et fut répandue à profusion en Belgique ; la prière n'avait rien de nettement incorrect, mais elle était suivie de l'avis suivant : « Cette prière a été faite à Jérusalem, le jour de la Fête-Dieu ; celui qui la reçoit doit la propager neuf jours à neuf personnes ; le neuvième jour il aura une grande joie ; il sera préservé de toutes calamités durant toute sa vie ; — celui qui la mépriserait serait comblé de malheur.... » Le tout sous la prétendue signature du cardinal Mercier,

Une autre circula en France au début de la guerre de 1939 ; elle était intitulée la chaîne du bonheur. Prière également banale avec quelques mots mystérieux, suivie de cette invitation : « On me l'envoie je vous l'envoie à mon tour. Copiez-la trois fois et envoyez-la à quatre personnes à qui vous voulez du bonheur. La copie a été commencée au front par une paire de jeunes soldats. Elle doit faire le tour du monde. La personne qui l'arrêtera ne sera jamais heureuse. Observez ce qui viendra dans les quarante-huit heures : une chose imprévue se réalisera. Vous pouvez la passer de main en main ou l'envoyer par la poste. Vous ne devez ni détruire ni garder cette lettre. Un groupe de jeunes soldats qui apportent du bonheur. Cette chaîne a été commencée au front le 3 novembre 1939. »

Il est à peine besoin de souligner le caractère nettement superstitieux de telles pratiques. Le dispositif : assurance infaillible de bonheur, menaces de malheurs, est manifestement contraire à la vraie prière catholique et au bon sens.

Des chaînes de ce genre arrivent parfois jusque dans nos îles. Le devoir dans ce cas est très simple : tout déchirer, sans rien craindre. La seule crainte qu'il faut avoir dans ces cas est celle de commettre un péché de superstition en acceptant de mettre sa confiance dans des pratiques aussi ridicules.



Les Chevaliers de Colomb

C'est l'une des plus importantes sociétés catholiques d'Amérique. Elle fut fondée en 1882, par le Rev. Michel McGivney, curé de Ste Marie de Newhaven dans l'Etat de Connecticut.

Entre autres buts, McGivney se proposait d'utiliser la tendance qui portait beaucoup de catholiques américains, surtout parmi les Irlandais d'origine, vers les sociétés secrètes ; pour les détourner de la franc-maçonnerie et autres groupements anti-catholiques, il pensait que le plus simple était de leur fournir un moyen innocent de satisfaire leur goût du mystère apparent et des titres à panache.

Ce fut d'abord seulement une société de secours mutuels, mais l'ordre admit bientôt des personnes qui ne recherchaient pas des avantages économiques, mais voulaient poursuivre des fins morales.

Les initiatives bienfaisantes prises par les Chevaliers de Colomb sont très nombreuses ; parmi les dernières en date, il faut au moins citer le vote d'un million de dollars, en 1944, pour assurer une éducation secondaire aux enfants des membres de l'ordre morts du fait de la guerre ou devenus invalides pour raisons de guerre. En 1921, les Chevaliers avaient fait au Pape le don d'un million de dollars pour ses œuvres.

Seuls les catholiques pratiquants peuvent être Chevaliers de Colomb. Chaque section locale a un aumonier nommé par l'évêque.

D'après le Catholic Almanac de 1947, il y avait en juin 1946, 584.496 chevaliers, répartis en 2560 « councils », à travers les Etats-Unis, le Canada, Terre-Neuve, l'Alaska, Cuba, le Mexique et Porto-Rico. L'ordre est affilié à la « National Catholic Welfare Conference ».

AVIS

En prévision de l'installation très prochaine de la Nouvelle Centrale, la Société LEROUX-DESCHAMPS & Cie a l'honneur d'informer le Public qu'elle est à la disposition des personnes désireuses de faire vérifier, améliorer ou refaire leur installation électrique.

Pour tous renseignements et devis s'adresser à

Monsieur François G. LEROUX



Le livre : son influence

La Parole éternelle a voulu se servir du livre comme du moyen par excellence de se fixer Elle-même ici-bas pour les hommes de bonne volonté, de tous les temps, de tous les lieux.... Et peut-être n'est-il pas inopportun de rappeler que la Bible fut le premier livre imprimé par Gutenberg ; et que la Société Biblique de Londres a répandu, depuis sa fondation, en 1804, 500 millions d'exemplaires de l'Ecriture Sainte, en 1.108 langues et idiomes. Les catholiques, de leur côté, ont multiplié et multiplient les traductions de l'Evangile à travers les cinq parties du monde, jusqu'aux Glaces polaires, où les Oblats de Marie en ont édité une version en langue cris.

Hélas ! l'erreur s'est aussi servie du livre pour semer révoltes et ruines !

Toutes les évolutions de l'humanité, sanglantes ou non, ont eu pour de départ un livre, un écrivain : le Coran, la Bible luthérienne, Descartes et son « Discours », Voltaire et l'Encyclopédie, Rousseau et son « Contrat social », Marx avec « Le Capital », Kant, Michelet, Blanqui, Hugo, Renan, de Maistre, Chateaubriand, Montalembert, de Mun, plus près de nous Hitler avec « Mein Kampf », et combien d'autres ne pourrait-on citer !

« Depuis l'Evangile jusqu'au Contrat social, ce sont les livres qui ont fait les Révolutions » (De Bonald).

De ces livres fondamentaux sont issus tous les autres, qui les magnifient, pour l'heur ou le malheur des peuples....

(à suivre)

Remaillage de bas en nilon
S'adresser chez Mlle Renée ROVERCH

Albert BRIAND,

rue Lamentin

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie

OCCASION A Vendre
Un DORIS MOTEUR
S'adresser M. Gratien Apestéguy